

Rapport du conseil communal 25 octobre 2024

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

1. Droit de préemption dans le cadre d'une vente de terrain: décision.

Accepté à l'unanimité.

2. Prorogation de la convention d'exécution du PAP camping: décision.

Il est décidé de prolonger la convention d'exécution relative au PAP camping. Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur l'état actuel du projet. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que de nouveaux éléments sont attendus dans les prochains jours.

Monsieur Pierre-Nicolas Crespin, du service communal d'urbanisme, précise que la convention ne peut être prolongée qu'une seule fois et que, si le projet ne démarre pas dans un délai d'un an, l'introduction d'une nouvelle demande sera nécessaire.

Accepté à l'unanimité.

3. Affaires du personnel.

a) Décision de principe – Application du compte épargne-temps à tous les agents administratifs du secrétariat communal.

Acceptée à l'unanimité.

b) Avenant du 28 octobre 2022 au contrat collectif pour les salariés en statut unique de la Ville de Grevenmacher – Adaptations avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2023

Accepté à l'unanimité.

4. Compte de gestion et compte administratif 2023.

Accepté à l'unanimité.

5. Subsides et dons divers :

- A) Amicale Foyer Pietert : 825€.
- B) Unicef : 50€.

C) HB Museldall : 500€.

Accepté à l'unanimité.

6. Fixation des critères d'attribution et de classement sur la liste d'attente pour la location d'un emplacement de parking aux parkings souterrains publics de la Ville de Grevenmacher.

Les critères pour les deux parkings souterrains sont adaptés.

Les restrictions territoriales sont supprimées, permettant ainsi à tout résident remplissant les conditions requises de louer un emplacement. Ces conditions stipulent qu'un seul emplacement par ménage peut être loué, indépendamment de l'emplacement ou du parking concerné, et que les locataires potentiels ne doivent pas disposer d'un garage. Dans le parking « Centre », comme dans le parking « Réngmauer », certains emplacements seront réservés aux commerçants ainsi qu'aux particuliers.

Le conseiller Claude Wagner (DP) souligne que cette mesure constitue un atout et exprime ses remerciements que son observation formulée lors de la dernière réunion sur ce sujet a été considérée. Le conseiller Patrick Frieden (DP) s'interroge sur la procédure à suivre dans le cas où une personne disposant déjà d'un emplacement dans le parking souterrain « Réngmauer » souhaiterait le transférer vers le parking « Centre ».

Monsieur Yves Christen, du service technique, explique qu'il faut d'abord faire une demande pour un emplacement au « Centre » et que, dès que celle-ci sera accordée, le contrat pour emplacement dans le parking « Réngmauer » sera résilié.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande à partir de quel date les résidents pourront solliciter un emplacement dans le parking « Centre ». La secrétaire communale, Madame Carine Majerus, estime que cela sera possible d'ici environ un mois.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) s'enquiert par ailleurs du nombre actuel de personnes inscrites sur la liste d'attente. Monsieur Ralph Wagner, du service des finances, indique que celle-ci compte actuellement deux particuliers et un commerçant.

Accepté à l'unanimité.

7. Approbation d'un contrat de location d'un emplacement de stationnement.

Accepté à l'unanimité.

8. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Accepté à l'unanimité.

9. Concession cimetière.

Acceptée à l'unanimité.

10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe sur une récente réunion au sein du collège échevinal avec le « Maacher Kanner Rot » (MaKaRo). Ce projet, initié à la demande de la direction de l'école, vise à renforcer le droit de participation des enfants dans le cadre scolaire. Elle souligne que la séance s'est déroulée de manière très enrichissante et que les enfants ont fait preuve d'un engagement remarquable.

Elle rappelle également que la Journée mondiale de l'enfance sera célébrée le 20 novembre. En signe de soutien, la commune sera illuminée en bleu, et le personnel communal sera invité à s'habiller de cette couleur pour l'occasion.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe par ailleurs que des alternatives sont actuellement étudiées pour l'organisation du cortège de la Saint-Nicolas ainsi que du Marché de Noël, le site traditionnel de la Place du Marché posant certaines difficultés en raison des branchements techniques nécessaires. Il est prévu que le cortège de la Saint-Nicolas parte du quai d'accostage, emprunte la rue de la Moselle, poursuive sur la « rue Victor-Prost » et la rue de Trèves », pour enfin arriver au nouveau « Schweinsmoart ». Elle propose d'organiser le marché de Noël sur la place « Schweinsmoart », ce qui éviterait de bloquer la Place du Marché pendant une semaine et permettrait de résoudre les problèmes d'alimentation électrique. Elle ajoute que les commerçants locaux ont accueilli cette suggestion favorablement.

L'échevine Liane Felten (CSV) revient sur le Festival des Nations, qui a été la première manifestation publique organisée dans le nouveau centre culturel et a rencontré un franc succès. Elle informe également que la Commission consultative du vivre-ensemble interculturel met actuellement en place un cours de luxembourgeois, qui sera proposé pour la première fois de janvier à mars de l'année prochaine.

Les cours auront lieu en période scolaire, avec des séances de 13h50 à 15h50 et de 16h15 à 18h15, afin de permettre également la participation des parents et des travailleurs postés. Cette formation adoptera une structure professionnelle et sera proposée sous cette forme pour la première fois. Une première édition se tiendra en français et en luxembourgeois, et une version anglais-luxembourgeois est également prévue.

La conseillère Carine Sauer (CSV) indique que l'Office social propose le cours de langue « Baobab », qui repose sur le niveau A1. L'échevine Liane Felten (CSV) précise toutefois que ce cours s'avère trop exigeant pour le public cible de la commission.

11. Questions au collège échevinal.

La conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Concernant l'eau potable, elle propose d'encourager davantage l'utilisation de l'eau du robinet dans le cadre d'un projet spécifique. Elle souligne que l'eau locale est rigoureusement contrôlée et d'excellente qualité, et recommande d'y recourir aussi souvent que possible. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) note qu'un accord avec « Sources Rosport » est en place dans le nouveau Centre culturel « Machera ».
La conseillère Carine Sauer (CSV) répond que sa recommandation concerne plutôt des occasions telles que les séances du conseil communal ou les réceptions officielles.
- Elle demande si l'option de paiement Payconiq est disponible sur les factures de la commune, ayant constaté que la facture qu'elle a reçue récemment pour une vignette de stationnement ne proposait pas cette option. La secrétaire communale adjointe, Madame Carole Clemens, explique que Payconiq est disponible sur toutes les factures communales, à l'exception des

factures pour les vignettes de stationnement, en raison de contraintes techniques qui empêchent encore son intégration.

- Elle s'enquiert de la possibilité d'acheter des billets pour les événements du Centre culturel « Machera » en dehors de la billetterie en ligne. La secrétaire communale, Madame Carine Majeurs, indique que des billets sont disponibles à la vente sur place, les mardis et jeudis après-midi, au Centre culturel Machera.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) :

- Elle informe que le séminaire récemment organisé au Centre culturel Machera par les écoles européennes de musique a rencontré un vif succès.
- Concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques, elle demande si des installations sont prévues pour le Centre culturel Machera. Monsieur Yves Christen, du service technique, répond que quatre bornes de recharge seront installées à l'extérieur du bâtiment.
- Elle s'interroge sur le propriétaire du chemin longeant la Moselle en direction des courts de tennis, signalant des affaissements du terrain. Monsieur Yves Christen précise que ce chemin appartient à la commune et qu'il y a quelque temps, il y a eu des problèmes avec les canalisations.
- Enfin, elle demande s'il était possible de refaire la « rue de Trèves » une fois les travaux du Centre culturel complètement achevés. Monsieur Yves Christen confirme que cette rénovation est déjà prévue dans le budget actuel.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Il s'interroge sur la possibilité d'aménager un passage pour cyclistes dans la „rue Kummert“, entre la „rue de l'Eglise“ et la „rue des Jardins“. Monsieur Yves Christen répond que cela n'est pas envisageable en raison des réglementations imposées par l'administration des Ponts et Chaussées ainsi que du manque d'espace disponible.
- Il propose également de prolonger la phase verte du feu tricolore situé près de l'école. Il souligne que le temps imparti peut s'avérer insuffisant lorsque les responsables de la Maison relais traversent la rue avec un groupe important d'enfants. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise que la durée de cette phase verte a déjà été prolongée.

La conseillère Tess Burton (LSAP) relève que le feu tricolore situé sur le côté gauche passe rapidement au vert, tandis que l'attente est plus longue à la nouvelle installation située sur le côté droit de la « rue Ste-Catherine ». La bourgmestre Monique Hermes (CSV) déclare qu'elle va faire vérifier cela.

Le conseiller Marc Ury (CSV) :

- Il signale un risque potentiel pour la sécurité lors de la Fête du Raisin et du Vin, en raison de la concentration de nombreuses personnes aux abords du pont et dans les angles de la rue. Il se renseigne sur des mesures qui pourraient être mises en place pour renforcer la sécurité dans cette zone.

Madame Carole Clemens, secrétaire communale adjointe, explique que des barrières de sécurité avaient été installées il y a quelques années, mais que la police avait déconseillé leur utilisation.

Le conseiller Claude Wagner (DP) rappelle que la commune possède des murs de type californien et demande si ceux-ci pourraient constituer une alternative.

Monsieur Yves Christen précise que ces structures n'offrent qu'une protection limitée si elles sont placées à seulement quelques mètres de la foule.

La conseillère Tess Burton (LSAP) :

- Elle demande si des recherches sont en cours pour trouver un repreneur pour le fleuriste vacant à Grevenmacher ou si l'ouverture d'un nouveau commerce est prévue. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe qu'un successeur potentiel aurait été trouvé. Cependant, les

propriétaires du bien immobilier ne souhaitent plus accueillir un commerce à cet emplacement, ce qui implique la nécessité de trouver un autre local adapté.

La conseillère Claire Sertznig (DP) :

- Elle demande s'il est prévu d'équiper la rue Syr en fibre optique. Monsieur Yves Christen répond que les travaux de réaménagement dans la rue Syr seront mis en adjudication cette année, de manière à pouvoir débiter l'année prochaine.

Elle s'enquiert également de l'avancement du projet PAP Pietert.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) indique que les travaux progressent bien et qu'une présentation officielle, en présence de représentants de la presse, pourrait avoir lieu au printemps.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Il demande si les propriétaires de terrains sont autorisés à entreposer ou composter leurs déchets verts sur leur propre parcelle, étant donné que cela pourrait présenter un risque d'incendie en été et attirer des sangliers.

Madame Stéphanie Rodrigues, du service communal d'urbanisme, précise que la réglementation actuelle ne l'interdit pas, à condition qu'aucun déchet alimentaire ne soit mélangé aux déchets verts.

Madame Carine Majeurs, secrétaire communale, rappelle que l'article 14 du règlement de police régit la gestion des déchets organiques.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande si ces informations pourraient être publiées dans le bulletin communal.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) approuve cette suggestion.

Le conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il rapporte avoir récemment été interpellé au sujet du site internet du nouveau Centre culturel Machera. S'il salue la mise en avant des événements à venir, il déplore néanmoins que certains contenus soient partiellement incomplets. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) assure que ce problème est connu et précise que les ajustements nécessaires seront effectués dans les plus brefs délais.
- Concernant la nouvelle gare routière, il demande pourquoi la récente livraison d'une structure en acier destinée à la toiture n'a pas abouti comme prévu. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que le convoi exceptionnel a été contrôlé à la frontière franco-luxembourgeoise et renvoyé en raison d'un document manquant. Comme il s'avérerait qu'il s'agissait d'une erreur d'appréciation, le transport a pu avoir lieu le lendemain.
- Dans le même contexte, il s'enquiert des capacités de charge de la grue près du Centre culturel Machera.
- Enfin, il évoque le montant fixé des cautions pour la location d'une salle au Centre culturel Machera. Il les considère en partie comme trop élevées, car les associations doivent déposer une caution de 500€ pour utiliser une salle. Il exprime le fait que cela pose problème lors de rassemblements spontanés et que cette réglementation pourrait être améliorée.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) convient que cette réglementation mérite d'être réexaminée.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Il présente une remarque du conseiller Claude Wagner (DP) concernant le site Internet : Le site devrait être plus convivial et les billets pour les événements devraient être disponibles à partir du jour de la publication de l'événement en question.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) assure que le site Internet sera mis à jour en conséquence.